

**Remplacement du Système d'aide à l'engagement
de la centrale d'alarme et d'engagement du Corps de police**

Préavis N° 2013/29

Lausanne, le 4 juillet 2013

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1'943'400 francs pour doter la Centrale d'alarme et d'engagement (CAE) de la police municipale d'un nouveau logiciel performant, moderne et parfaitement compatible avec les environnements informatiques et techniques qui lui sont interconnectés, acheté en partenariat avec la Police cantonale vaudoise (PCV).

Le logiciel « Système d'aide à l'engagement » (SAE), opérationnel depuis 2004, est un élément essentiel et indispensable ; il permet d'assurer le traitement des appels d'urgence sur la commune de Lausanne. Son interconnexion avec les différentes technologies modernes impose l'actualisation de son infrastructure et de son interface. La PCV devant également procéder à l'acquisition d'un nouveau logiciel pour sa centrale, la Municipalité estime que la mise en commun d'un logiciel constitue une occasion unique de réduire les coûts pour les deux corps de police, tout en améliorant la qualité et la sécurité de la CAE qui doit répondre aux besoins de la nouvelle police coordonnée ainsi qu'aux nombreuses attentes de la population.

Table des matières

1. Objet du préavis	1
2. Présentation du projet.....	3
2.1 Contexte et objectifs du projet	3
2.2 Contexte	3
2.2.1 Environnement	3
2.2.2 Contexte légal et organisationnel	4
2.2.3 Contexte informatique.....	4
2.2.3.1 Constat d’obsolescence	4
2.2.3.2 Intégration des partenaires de la Police coordonnée.....	4
2.3 Présentation de la Centrale d’Alarme et d’Engagement	4
2.4 Présentation générale du Système d’aide à l’engagement (SAE)	5
2.5 Processus général d’engagement.....	5
2.6 Avantages d’une centrale localisée sur deux sites.....	6
2.7 Choix du logiciel	7
2.8 Présentation de la solution et coûts d’investissement	7
2.8.1 Coût d’acquisition de la solution.....	8
2.8.2 Projets liés à l’acquisition du logiciel.....	8
2.8.2.1 Ligne de réplication.....	8
2.8.2.2 Remplacement du central téléphonique.....	9
2.8.2.3 Interface pour le positionnement GPS des appareils monophone via le réseau radio	9
2.9 Coûts d’exploitation	9
2.9.1 Renouvellement périodique du matériel	9
2.9.2 Besoins en matériel et en ressources humaines.....	9
2.9.3 Intégration des Polices communales	9
3. Phasage du projet	9
4. Conséquences financières du préavis.....	10
4.1 Conséquences sur le budget d’investissement.....	10
4.2 Conséquences sur le budget de fonctionnement.....	10
4.2.1 Charges d’exploitation	10
4.2.2 Charges d’intérêts	10
4.2.3 Charges d’amortissement	10
4.2.4 Diminution de charges	11
4.2.5 Revenus.....	11
4.2.6 Conséquences sur le budget de fonctionnement	11
5. Conclusions.....	11

2. Présentation du projet

2.1 Contexte et objectifs du projet

Toutes les polices cantonales de Suisse, mais également celles de grandes villes, disposent d'une centrale destinée à recevoir les appels d'urgence et à coordonner l'engagement des moyens sur le terrain. Depuis le début des années 2000, le nombre d'appels est en constante augmentation, en raison notamment de la démocratisation des téléphones portables et de l'évolution démographique.

Le logiciel SAE est devenu un outil indispensable, le bras droit de l'opérateur, en lui indiquant le type de procédure à appliquer, en fonction du type d'événement. Il permet un gain de temps (traitement des informations) et offre un accès direct et dynamique à toutes les informations nécessaires à la mise en œuvre rapide des moyens adéquats.

Le logiciel actuel est opérationnel depuis 2004. Il s'agit du même système que celui mis en œuvre à la PCV depuis 1999. Elaboré au milieu des années 90, ce système est en fin de vie : son interface n'est plus évolutive et les principaux logiciels d'exploitation indispensables à son fonctionnement ne sont plus compatibles avec les nouvelles technologies. La maintenance logicielle ou matérielle devient problématique ; le SAE n'offrira plus les garanties de sécurité indispensables à l'horizon 2015 et ne pourra plus assurer le traitement des appels d'urgence. De plus, il n'est pas capable de procéder au partage d'informations entre les différentes centrales d'urgence, contrairement à l'esprit d'ouverture du projet de police coordonnée et aux besoins des centrales d'urgence.

En 2010, la police municipale de Lausanne (PML) a été approchée par la PCV qui dispose d'un système identique, également en fin de vie. L'idée de développer une étroite collaboration, tout comme celle de bénéficier d'un site de secours, s'est rapidement imposée, vu l'absence d'un centre de repli permettant de délocaliser les activités prioritaires de réponse à l'urgence pour chacun des corps. En cas de défaillance ou de nonaccès au logiciel, l'opérateur se retrouve livré à lui-même et contraint de faire appel à ses seules connaissances, pour choisir parmi les quelque 350 procédures disponibles, ce qui pourrait nuire à la sauvegarde des vies et des biens.

Le projet SAE 2015 prévoit l'achat d'un seul logiciel qui permettra de fonctionner comme une centrale commune apte à recevoir les appels 112/117 et localisée sur deux sites, chacun d'eux pouvant fonctionner comme site de repli pour l'autre corps de police en cas de force majeure (évacuation totale, etc.). Cette solution partagée ainsi que les nouvelles fonctionnalités de géolocalisation apporteront une amélioration significative en termes de coordination, d'efficacité opérationnelle et de qualité d'intervention.

2.2 Contexte

2.2.1 Environnement

Depuis 2004, année de la mise en service du SAE actuel, la population lausannoise a augmenté de près de 10'000 habitants et les appels d'urgence de 33 % (64'376 en 2000 contre 85'615 en 2011). Cette tendance va se poursuivre, notamment en raison des importants développements prévus avec le projet Métamorphose.

Lausanne s'est affirmée comme ville centre, que ce soit sur le plan professionnel, culturel, sportif ou festif (vie nocturne). Parmi les faits marquants de ces dix dernières années, il est à relever la mise en œuvre du m2 (octobre 2008), ainsi que l'augmentation significative du nombre des établissements de nuit et de leur fréquentation. Près de 250'000 personnes fréquentent chaque jour Lausanne. Les nuits de week-end attirent plusieurs milliers de noctambules provenant des communes de la région, des autres cantons, voire de France.

2.2.2 Contexte légal et organisationnel

Le 27 juin 2010, les Vaudois ont refusé, à 54 %, l'initiative "D'Artagnan" visant à regrouper en un seul corps les polices municipales et la PCV. La PML continue dès lors à assurer toutes les missions qui lui incombent, dont celle particulière de réception des appels aux 112/117.

L'introduction de la nouvelle procédure pénale fédérale au 1^{er} janvier 2011 a modifié le mode de travail entre le Ministère public et la police et impose de nouvelles contraintes temporelles. Pour les centrales d'engagement, cela implique une accélération de leurs activités, puisque le SAE est le principal fournisseur des données utiles à la rédaction des rapports à l'intention du Ministère public.

La nouvelle organisation de la police coordonnée (LOPV), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012, a introduit des changements en matière de gestion des événements, production des rapports de police et d'uniformisation des méthodes de travail. Le projet SAE 2015 s'inscrit dans cette évolution.

2.2.3 Contexte informatique

2.2.3.1 Constat d'obsolescence

Dans le cadre de l'établissement du schéma directeur du système d'information (SDSI) de la PCV, le SAE a été identifié comme un élément central et critique, et comme une application à fort potentiel d'amélioration, au vu de son ancienneté et de son incapacité à être maintenu après 2015. Ce constat s'applique au SAE de la police lausannoise qui remplit les mêmes missions générales, dans un contexte plus urbain et de proximité.

2.2.3.2 Intégration des partenaires de la Police coordonnée

Les outils informatiques de la PCV sont de plus en plus partagés avec les polices communales vaudoises, notamment le Journal des événements de police et le module informatique de création de rapports. Le renouvellement du SAE doit s'inscrire dans cette optique d'uniformisation des moyens de collaboration.

2.3 Présentation de la Centrale d'Alarme et d'Engagement

La CAE reçoit en permanence les appels d'urgences des personnes qui se trouvent sur le territoire politique de la ville de Lausanne. Opérationnelle 24h sur 24 et 365 jours sur 365, elle engage les moyens de secours et de police adéquats, soutient les éléments du terrain et alarme la hiérarchie, les autorités judiciaires et politiques selon leur sphère de compétences décisionnelles.

Au quotidien, la CAE gère près de 410 appels du 117 (242 urgents / 173 autres) qui débouchent en moyenne sur 80 interventions.

Sur le plan opérationnel, la CAE est constituée de 4 équipes de 6 personnes. En journée, une équipe composée d'un policier et de deux employés civils renforce les opérateurs pour réceptionner d'une part les appels administratifs (89'000/an) et vérifier d'autre part les informations figurant dans les bases de données suite aux demandes formulées par les policiers qui effectuent des contrôles de personnes en rue (19'000/an).

Les « centralistes » sont des généralistes du métier de policier ainsi que des spécialistes de la communication. Spécialement formés, ils ne peuvent être remplacés au pied levé par un collaborateur d'une autre division. Ils se retrouvent souvent au front pour entreprendre les premières négociations lors de situations de crise.

2.4 Présentation générale du Système d'aide à l'engagement (SAE)

Le SAE apporte un appui indispensable à l'opérateur d'une centrale d'urgence. Il lui fournit toutes les informations nécessaires à une prise de décision rapide et précise, ceci en total respect des procédures. Le logiciel doit être convivial, rapide, ergonomique et surtout logique.

Un SAE est un système complexe, qui associe informatique, électronique et compétences métiers. Il possède la particularité d'évoluer pour s'adapter aux nouvelles technologies comme la téléphonie, la radiocommunication, la cartographie, les bases de données et les interfaces avec de multiples applications métier (Journal d'événements police, etc.).

Le SAE apporte une aide à la décision complète et une visualisation géographique de tous les éléments pertinents de la couverture opérationnelle. Il comporte un module de cartographie composé de cartes nationales et cadastrales, permettant une visualisation du terrain au travers de différentes échelles. De plus, il dispose de couches cartographiques représentant différents éléments tels que routes et autoroutes, adresses cadastrales, carrefours, constructions, transports publics, plans d'intervention, etc. Les opérateurs peuvent ainsi suivre simultanément tous les événements en cours.

2.5 Processus général d'engagement

Le logiciel permet de gérer non seulement les engagements ordinaires, faisant appel aux compétences courantes des opérateurs, mais également les engagements extraordinaires qui s'appuient sur des procédures et des moyens plus sophistiqués.

Engagements ordinaires : description des différentes étapes

1. Réceptionner l'appel	Trois sources : <ul style="list-style-type: none"> – 117 et 112 (Ville de Lausanne) – Réseau radio (demande émanant d'une patrouille de police) – Différents raccordements téléphoniques desservis par la CAE en dehors des heures d'ouverture des services habituels
2. Aviser/Engager les moyens appropriés sur le terrain	<ul style="list-style-type: none"> – Analyser la situation, engager les moyens nécessaires (internes ou externes) en fonction de l'événement et des règles de procédure – Mobiliser les moyens disponibles dans le secteur d'intervention (par radio, téléphone, pager)
3. Assurer le suivi de l'engagement des moyens	<ul style="list-style-type: none"> – Connaître en tout temps l'état des moyens engagés – Les adapter (l'intervention des spécialistes passe par les centrales d'urgence) – Alarmer les instances compétentes
4. Documenter toutes les mesures prises dans le cadre d'un événement	<ul style="list-style-type: none"> – Enregistrer les informations pertinentes et rechercher activement les renseignements
5. Renseigner et informer sur les événements en cours	Interlocuteurs possibles : <ul style="list-style-type: none"> – Les officiers de service – Les répondants « presse » – Le Ministère public – Le personnel – Les autorités
6. Faire respecter les procédures	<ul style="list-style-type: none"> – S'assurer du respect des procédures en vigueur

Engagements extraordinaires

La CAE est le cœur de la gestion de crise et le SAE, son outil principal. Chaque crise, prise d'otages, hold-up, accident majeur ou manifestation d'importance nécessite une prise en charge immédiate et professionnelle afin de limiter au maximum la phase de chaos. Les différents protocoles de conduite coordonnée du SAE offrent à l'opérateur une sécurité supplémentaire. Ce dernier est également formé et entraîné à collaborer avec les différentes unités spéciales et avec tous les partenaires de la protection de la population impliqués dans la gestion d'événements de crise.

2.6 Avantages d'une centrale localisée sur deux sites

L'offre de collaboration avec la PCV représente un sérieux avantage sur les plans financier et opérationnel ainsi qu'au niveau du partage de l'information dans le cadre du nouveau système sécuritaire vaudois. Elle permet en outre de trouver une solution efficace à une exploitation décentralisée en cas d'événements de force majeure, notamment d'évacuation du bâtiment. L'option choisie permet :

- *de garantir la proximité* : la centrale lausannoise répond à une population urbaine, qui s'adresse à des spécialistes connaissant parfaitement leur cité, mais également aux multiples partenaires sollicités quotidiennement. La proximité garantit la qualité du service et la maîtrise de l'engagement des moyens. Cette spécificité n'a pas été remise en cause par la PCV, soucieuse de trouver le meilleur point d'équilibre entre efficacité opérationnelle et réduction des coûts.
- *d'optimiser l'investissement financier* : la création d'une centrale commune sur deux sites apparaît comme la solution la plus rationnelle. Une centrale sur un seul site nécessiterait des frais d'aménagement de locaux pour accueillir l'ensemble des opérateurs (6 pour la PML et 7 pour la PCV) sans impliquer de réelle économie de personnel, le nombre d'opérateurs n'étant pas diminué en cas de centrale sur un seul site. En outre, un investissement complémentaire serait nécessaire pour la centrale administrative actuelle à l'Hôtel de police afin de gérer les appels hors urgence (89'000 appels administratifs annuels). Dès lors, le canton a transmis à la Municipalité, au mois de septembre 2011 des devis pour deux variantes :

Variante 1 : acquisition d'un système par corps	9'088'000 francs ¹
Variante 2 : acquisition d'un système commun multisite	5'562'000 francs ²

La solution d'un système commun aux deux sites a donc été retenue. L'investissement a par ailleurs pu être revu à la baisse, devisé au final à 4'265'000 francs. Le Conseil d'Etat va présenter une demande de crédit global conditionnée à l'acceptation, par le Conseil communal de Lausanne, de ce préavis.

- *d'assurer une meilleure maîtrise de l'engagement de la force publique et du contrôle de la politique de l'engagement des moyens policiers* : il est déterminant de pouvoir garantir la maîtrise opérationnelle et le contrôle de la politique de l'engagement des moyens policiers, et également des autres services susceptibles d'intervenir et d'appuyer le Corps de police en cas d'événements particuliers (p. ex. manifestations de rues ou sportives d'envergure, etc.) ou exceptionnels (p. ex. incident majeur entraînant le déclenchement de tout ou partie du plan catastrophe lausannois (DIAM)).
- *de garantir la mission de base de la police en tout temps* : la mise en place du nouveau système, en collaboration avec la PCV, permettra de délocaliser les activités prioritaires de réponse à l'urgence et d'améliorer la collaboration en cas de force majeure. Nous citerons le cas récent d'une alerte à la bombe à l'Hôtel de police nécessitant son évacuation totale et où le personnel de la centrale avait été contraint de rester sur les lieux pour assurer la réponse aux appels 112/117.

¹ Coût d'acquisition de deux logiciels à 4'544'000 francs, pièce

² À répartir entre les deux corps

- *d'améliorer les synergies entre les différents corps de police du canton* : le nouveau logiciel est un outil réservé aux centrales autorisées à recevoir les appels 112/117. Les différents acteurs de l'intervention, tels que le CIR³, les polices communales et les responsables d'engagement pourront consulter en temps réel toutes les opérations en cours dans le canton ainsi que la localisation de toutes les patrouilles, cantonales et communales. Ils pourront s'appuyer sur les différentes procédures d'engagement standards, renseigner le système de manière interactive sur les moyens d'intervention à disposition et les engager. Cela améliorera l'efficacité de la nouvelle police coordonnée.
- *de développer des synergies opérationnelles*: Une fois le nouveau SAE implémenté et stabilisé, une phase pilote d'une année permettra de développer de nouvelles synergies (p. ex. permanence appels 112/117 dans un seul site avec équipe mixte en fonction des pics d'activités, uniformisation des moyens d'engagement, etc.).

2.7 Choix du logiciel

Afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle, un groupe de travail a défini les besoins à moyen terme qui exigent, entre autres, l'intégration des nouvelles technologies de l'information et l'élargissement de son utilisation aux moyens du terrain.

Six dossiers ont été déposés suite à l'appel d'offre publié selon les règles OMC. Cinq soumissionnaires ont été retenus pour auditions et analyse. Le 5 septembre 2012, le Conseil d'Etat a adjugé le marché à la société Techwan SA, qui sort en tête du classement avec une note globale de 4.53 sur 5.

Cette offre, très détaillée, claire et précise, présente les avantages suivants :

- elle respecte pleinement les exigences du cahier des charges ;
- elle se classe première sur quatre critères sur cinq (prix, organisation pour le projet, solution, références) et quatrième sur le critère « organisation de base » ;
- elle permet de préserver au mieux les investissements ;
- elle garantit une très bonne continuité par rapport à la situation actuelle ;
- elle est la plus avantageuse du point de vue financier.

En outre, le modèle choisi a été adopté par les polices cantonales fribourgeoise et neuchâteloise, le SCCM (Service de la sécurité civile et militaire vaudois) et la Gendarmerie française.

2.8 Présentation de la solution et coûts d'investissement

La nouvelle version du SAE intègre toutes les fonctions indispensables à l'activité courante, tout en étant plus stable et plus performante que l'actuelle. Elle présente l'avantage d'être simple et rapide pour l'opérateur dans sa première saisie et de pouvoir intégrer d'autres technologies afin de faciliter la conduite des opérations de terrain.

Application multisite

L'architecture future du SAE sera la même dans les deux polices (PCV/PML) et certaines bases de données seront communes (par ex. géobase, codes d'événements, etc.). Le système aiguille chaque corps de police vers les données correspondantes et affiche la configuration propre à chaque corps depuis l'une ou l'autre des centrales, en fonction de l'identifiant de l'opérateur.

Haute disponibilité

Le SAE doit fonctionner 24 heures sur 24 et la solution prévue permet de répondre à ce niveau élevé d'exigence. L'hébergement des serveurs est prévu dans les bâtiments respectifs de la PCV et de la

³ Centres d'intervention régionaux de la gendarmerie

2.8.2.2 Remplacement du central téléphonique

Le central téléphonique de la CAE, qui reçoit les appels d'urgence 112/117, doit être remplacé en 2015 pour répondre aux exigences du nouveau système d'aide à l'engagement. Le coût de cette opération est estimé à 250'000 francs.

2.8.2.3 Interface pour le positionnement GPS des appareils monophone via le réseau radio

D'ici la mise en place du nouveau SAE, le réseau radio devra permettre la géolocalisation des appareils individuels, donc du personnel sur le terrain. Il s'agit d'un élément essentiel à la conduite des opérations, mais également à la sécurité des collaborateurs. Le système offrira une vue générale des ressources policières du canton, notamment lors d'événements d'envergure. Une somme de 102'500 francs est prévue à cet effet.

2.9 Coûts d'exploitation

2.9.1 Renouvellement périodique du matériel

Le SAE est conçu pour une durée d'exploitation de 15 années. Afin d'assurer la haute disponibilité des fonctionnalités essentielles du système, il convient de planifier un renouvellement périodique du matériel dès sa mise en service. Cette démarche a été largement mise en application avec le SAE actuel et a fait toutes ses preuves. A cet effet, des montants seront prévus au budget de fonctionnement dès 2015 (cf. 4.2.1 « *Renouvellement du matériel Techwan (lissage des coûts)* »).

2.9.2 Besoins en matériel et en ressources humaines

Le futur SAE prévoit de mettre à disposition 400 terminaux mobiles dans les véhicules d'intervention, dont 100 pour la Police de Lausanne, ce qui implique une logistique complexe (gestion de stock, assistance aux utilisateurs et renouvellement des appareils). La PCV va créer un poste à plein temps et acquérir un logiciel dédié pour une gestion centralisée et à distance. Pour Lausanne, cette prestation sera facturée à hauteur de 20'900 francs par an.

2.9.3 Intégration des Polices communales

Conformément à l'art. 21 de la LOPV, les polices communales pourront, dès 2015 et moyennant une participation financière annuelle, utiliser le SAE de manière décentralisée au travers d'une application de type Web. Cette dernière enregistrera et échangera, au niveau opérationnel, toutes les interventions sur les domaines municipaux (p. ex. vol par effraction, accident de circulation, vols, etc.) et permettra de dresser rapidement le géopositionnement de toutes les patrouilles de police. Pour ce faire, il leur est proposé d'acquérir le logiciel et le matériel adéquat (terminaux mobiles). Une partie des revenus provenant de l'adhésion des polices communales au SAE sera rétrocédée à la Police municipale de Lausanne, en tant que partenaire du projet.

3. Phasage du projet

Phase 1	2013		Déploiement d'un outil de remplacement du système actuel permettant la géolocalisation des patrouilles
Phase 2			Etablissement des spécifications du nouveau projet SAE
Phase 3	2014	1 ^{er} sem.	Adaptation des spécifications au logiciel retenu et tests de la solution
Phase 4		3 ^{ème} trim.	Formation de base et tests du logiciel par les utilisateurs
Phase 5		4 ^{ème} trim.	Mise en pré-production du logiciel. Formation approfondie des utilisateurs avec validation des acquis
Phase 6	2015	1 ^{er} sem.	1 ^{er} janvier : mise en production du logiciel et stabilisation du système
Phase 7		2 ^{ème} sem.	Décentralisation du logiciel aux polices municipales intéressées

4. Conséquences financières du préavis

4.1 Conséquences sur le budget d'investissement

Dans le cadre de l'achat du SAE et du renouvellement de la centrale téléphonique du Corps de police, la Municipalité prévoit d'investir 1'943'400 francs répartis entre les objets suivants :

–	la société Techwan	1'013'400 francs	Prestations de
–	« Charges de personnel » pour la mise en place du SAE	352'600 francs	Refacturation
–	ligne de réplication	224'900 francs	Frais liés à la
–	de la centrale téléphonique	250'000 francs	Mise à niveau
–	de l'interface pour la géo-localisation Polycom	102'500 francs	Mise en place

Ces montants, prévus au plan des investissements 2013-2016, sont résumés dans le tableau suivant :

(en milliers de francs)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Dépenses d'investissements	1'943.4						1'943.4
Recettes d'investissements	0						0
Total net	1'943.4	-	-	-	-	-	1'943.4

Le paiement de cette somme aura lieu à la livraison, soit le 1^{er} janvier 2015. La PCV, partenaire opérationnel et financier, assure le paiement des frais jusqu'à cette date.

4.2 Conséquences sur le budget de fonctionnement

4.2.1 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation se montent à 340'100 francs par an (à partir de 2017, lorsque l'exploitation du SAE déploiera son plein effet) ; elles se répartissent comme suit :

Maintenance du logiciel (assurée par la société Techwan)	197'000 francs
Maintenance liée à la ligne de réplication	46'700 francs
Maintenance du système de localisation	13'000 francs
Renouvellement du matériel Techwan (lissage des coûts)	<u>83'400 francs</u>
Total	340'100 francs

Participation aux frais de la gestion centralisée et à distance 20'900 francs

4.2.2 Charges d'intérêts

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 3.00 %, les intérêts théoriques moyens induits par le présent préavis, s'élèvent à 32'100 francs par année à compter de 2016.

4.2.3 Charges d'amortissement

En fonction de la durée d'amortissement retenue (ici 5 ans), les charges d'amortissement s'élèvent à 388'700 francs par année. En fonction de la planification actuellement retenue, les amortissements devraient être effectifs à partir de 2016.

4.2.4 Diminution de charges

Le coût annuel de la maintenance du SAE actuellement en service s'élève à 193'000 francs. Cette dépense tombe dès 2015.

4.2.5 Revenus

D'autres polices communales devraient utiliser le système mis en place via des accès distants. Une partie de la redevance payée par ces communes sera rétrocédée à la Ville à hauteur de 69'600 francs par an dès 2016⁴.

4.2.6 Conséquences sur le budget de fonctionnement

(en milliers de francs)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Personnel suppl. (en ept)	0	0	0	0	0	0	0
Refacturation charges de personnel « Mise à disposition et maintenance de 100 terminaux mobiles »	0	20.9	20.9	20.9	20.9	20.9	104.5
Charges d'exploitation	143.0	322.7	340.1	340.1	340.1	340.1	1'826.1
Charges d'intérêts	0	32.1	32.1	32.1	32.1	32.1	160.5
Amortissement	0	388.7	388.7	388.7	388.7	388.6	1'943.4
Total charges supplémentaires	143.0	764.4	781.8	781.8	781.8	781.7	4'034.5
Diminution de charges	-193.0	-193.0	-193.0	-193.0	-193.0	-193.0	-1158.0
Revenus	0	-69.6	-69.6	-69.6	-69.6	-69.6	-348.0
Total net	-50.0	501.8	519.2	519.2	519.2	519.1	2'528.5

Nous observons donc une augmentation de charges pérennes de 98'400 francs à partir de 2017. La mise en place de synergies opérationnelles et l'implémentation du nouveau système, à partir de 2016, devront permettre d'absorber l'augmentation du volume d'appels généré par l'évolution démographique et économique de la région lausannoise.

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2013/29 de la Municipalité, du 4 juillet 2013 ;

ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1'943'400 francs, destiné à couvrir les frais de réalisation du nouveau système d'aide à l'engagement du Corps de police ;

⁴ Projet d'EMPD du 15.01.2013 du Canton sur le même projet

2. d'amortir annuellement le crédit prévu ci-dessus à raison de 388'700 francs par la rubrique 3101.331 du budget du Corps de police ;
3. de faire figurer sous la rubrique 3101.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ci-dessus.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Christian Zutter